



VILLENEUVE-LOUBET, LE

22 MAI 2024

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N° 24 2 3 0 4

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Sauvetage Aquatique de Surface – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (SAS SSH)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - CS 90099 - 06273 Villeneuve Loubet Cedex
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'instruction ministérielle du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes :

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Sauvetage Aquatique de Surface – Spécialistes du Secours Hélicopté » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

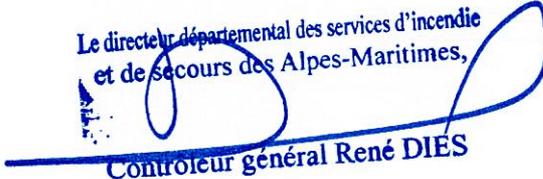
ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 230302 du 24 janvier 2023 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,


Contrôleur général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Sauvetage Aquatique de Surface -Spécialistes du Secours Hélicopté - SAS SSH

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
6945	Adc	BANI	Yoann	Nautique
8174	Adj	BÉDIER	Brice	Nautique
8374	Adc	BERTRON	Patrice	Nautique
4579	Adc	COPPOLA	Stéphane	Nautique
11505	Adj	DUSQUENE	Ludovic	Nautique
10324	Sgt	DUPAS	David	Nautique
8564	Ltn	DUPONT	Emmanuel	Nautique
7816	Adc	GAZZOLA	Sébastien	Nautique
8449	Adc	LE GUERN	Bertrand	Nautique
9764	Adj	NEUMAN	Sylvain	Nautique
8389	Ltn	PATORET	Frédéric	Nautique
4558	Adc	REMOND	David	Nautique
8023	Adc	RONZIER	Frédéric	Nautique
4936	Adc	SAES	Thierry	Nautique

Liste d'aptitude arrêtée à 14 sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2024

